



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE DE CLERVAL, LE 13 NOVEMBRE 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : la mairesse, Suzanne Théberge et les conseillers Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Chantal Mélançon et Nicole Therrien.

Absentes : Nancy Gosselin

Est aussi présente la directrice générale Manon Pouliot.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Suzanne Théberge, à 19h18.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Therrien, appuyé par Michel Cliche et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 Octobre 2019 ;
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Dossier Cour des petites créances;
9. Fonds d'appui au rayonnement des régions;
10. Pont + rang 2 et 3;
11. Programme d'aide à la voirie locale;
12. Noël des enfants;
13. Sentier multifonctionnel;
14. Soumission pour les gouttières du garage;
15. Règlement mise en demeure;
16. Soumission sorties génératrice;
17. Annulation soldes résiduels règlement emprunt;
18. Assemblé décembre 4 au lieu du 11;
19. Nom parc;
20. États comparatifs des revenus et des dépenses;
21. Déneigement La Reine;
22. Achat pelle à neige ;
23. Boîtes postales communautaires;
24. Représentant désigné Bibliothèque;

2019-11-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

25. Entente relative à la protection contre l'incendie;
26. Entente de service avec Larouche bureautique;
27. Projet du site multisports à La Sarre;
28. Déclaration compétence systèmes communautaires de télécommunication fibre optique;
29. ClicSÉCUR-Entreprises;
30. Période de questions;
31. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a) SÉANCE DU 2 Octobre 2019

2019-11-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 2 Octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5. TRÉSORERIE

2019-11-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **67 617.51 \$**

soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

8. DOSSIER COUR DES PETITES CRÉANCES

Attendu que nous avons reçu le jugement de la cour du Québec dans le dossier de Marc Noël ;

Attendu que le tribunal a accueilli partiellement la demande;

En conséquence, la directrice générale a payé la somme due pour mettre fin aux intérêts couru.

Adoptée

9. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

2019-11-04

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, que la Municipalité de Clerval atteste que la convention d'aide financière a été respectée et que le montant total de 41 394\$ a été dépassé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Adoptée

2019-11-05

10. PONT + RANG 2 ET 3

Attendu que la charge du pont situé sur le rang 2-3 a été réduite à 5 tonnes, le temps que les travaux de reconstruction soient effectués ;

Attendu qu'à cette charge, la déneigeuse ne peut passer sur le pont ;

Attendu que le Ministère des Transports a demandé à la municipalité de produire une offre de services pour le déneigement du pont et de la section suivante qui se rend au village ;

Attendu que le MTQ a fourni un devis comportant les modalités du contrat ;

Attendu que des négociations ont eu lieu entre le MTQ, la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche, d'autoriser Manon Pouliot à signer un contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, concernant le déneigement du pont et de la section suivante qui se rend au village, exceptionnellement pour l'hiver 2019-2020, qui prendra effet le 13 novembre 2019.

Adoptée

2019-11-06-01

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

a) Attendu que la Municipalité de Clerval a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale(PAV);

Attendu que le formulaire de reddition des comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur la proposition de Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Clerval approuve les dépenses d'un montant de 9 812\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

Adoptée

2019-11-06-02

b) Attendu que la Municipalité de Clerval a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale(PAV);

Attendu que le formulaire de reddition des comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Pour ces motifs, sur la proposition de Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Clerval approuve les dépenses d'un montant de 6 075,20 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

Adoptée

12. NOËL DES ENFANTS

2019-11-07

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de soutien financier du comité Réalisations Clerval;

ATTENDU QUE 42 enfants sont inscrits à cet évènement;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien, d'accorder un montant de 750\$ au comité Réalisation Clerval pour l'organisation de la fête de Noël des enfants.

Adoptée

13. SENTIER MULTIFONCTIONNEL

2019-11-08

Attendu que la Municipalité de Clerval souhaite mettre en œuvre la proposition de réaménager ses sentiers multifonctionnels pour en améliorer la sécurité et l'accessibilité de ses usagers;

Attendu que nous avons procédé à une consultation publique pour avoir le point de vue de nos citoyens, qui ont répondu de façon favorable à l'unanimité des 22 personnes présentes;

Attendu que ce projet est de promouvoir un développement municipal et touristique tout en respectant au mieux l'environnement naturel et urbain;

Attendu que ce projet vise à mettre en valeur le territoire et de contribuer à la pratique régulière d'activités de plein air auprès de la population et ainsi favoriser de saines habitudes de vie;

Attendu que la Municipalité de Clerval autorise la présentation du projet de sentier multifonctionnel au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

Attendu que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Clerval à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Manon Pouliot Directrice Générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

14. SOUMISSION POUR LES GOUTTIÈRES DU GARAGE

2019-11-09

Attendu que nous avons reçu une soumission pour les gouttières du garage;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche de procéder à l'installation des gouttières au garage par Aluminium Valco 2001, au coût de 812.00 \$, avant taxes au printemps prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Adoptée

15. RÈGLEMENT MISE EN DEMEURE

2019-11-10

Attendu que la municipalité a reçu une mise en demeure ;

Attendu que des discussions téléphoniques ont eu lieu avec le plaignant et sa représentante désignée;

Attendu que nous avons convenu de régler à l'amiable;

En conséquence il est proposé par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, d'émettre le montant discuté.

Adoptée

16. SOUMISSIONS SORTIES GÉNÉRATRICE

2019-11-11

Attendu que nous avons reçu un montant de 10 000 \$ pour le soutien des actions de préparation aux sinistres;

Attendu que nous avons reçu des soumissions pour l'installation de sorties pour une génératrice en cas d'urgence;

En conséquence, Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de procéder à l'installation de sorties pour génératrice a la salle municipale et à l'édifice multiservice par le plus bas soumissionnaire conforme, Auger Électrique.

Adoptée

17. ANNULATION SOLDES RÉSIDUELS RÈGLEMENT EMPRUNT

2019-11-12

ATTENDU QUE Municipalité de Clerval a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et résolu unanimement que la Municipalité de Clerval modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Clerval informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Clerval demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

18. ASSEMBLÉ DÉCEMBRE 4 AU LIEU DU 11

2019-11-13

Attendu qu'en vertu de l'article 148 du code municipal, la municipalité peut par résolution modifier la date ou l'heure des séances régulières au calendrier;

Attendu que l'assemblée de la MRC d'Abitibi-Ouest concorde avec la même date que notre assemblée de Décembre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nicole Therrien, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon, de devancer l'assemblée régulière du 11 décembre au 4 décembre 2019.

Adoptée

19. NOM PARC

2019-11-14

Attendu que grâce au Fonds de Développement des Territoires de la MRCAO qui nous ont remis une somme de **37 435 \$**;

Attendu que la Municipalité de Clerval à bonifier notre parc en y ajoutant divers éléments : un module pour les enfants en bas âge et des bacs de jardinage surélevés pour y planter des fines herbes et quelques légumes ;

Attendu que nous avons lancé un appel pour votre créativité et à votre imagination afin de nous aider à trouver le nom pour notre parc ;

Attendu que les conseillers municipaux ont choisi le nom de notre parc parmi les citoyens qui ont participé ;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger de nommer notre parc « **Parc des Générations** » et de donner le prix de l'ensemble d'articles promotionnel à l'effigie de la municipalité à Mme Yolande Riopel.

Adoptée

20. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

2019-11-15

21. DÉNEIGEMENT LA REINE

Attendu que la Municipalité de La Reine nous a fait une demande pour le déneigement d'une portion de la route Clerval-La Reine pour l'hiver 2019-2020;

Attendu que cette portion de route correspond à 0,5 km au sud du pont P-00236;

Attendu que nous gérons nous-même notre déneigement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par le conseiller Michel Cliche d'accepter de faire le déneigement dudit 0,5 km au montant de 2000\$, incluant les sablages pour la saison hivernale 2019-2020, si du gravier est rajouté dans la virée.

Adoptée

2019-11-16

22. ACHAT PELLE À NEIGE

Attendu que la charge du pont situé sur le rang 2-3 a été réduite à 5 tonnes, le temps que des travaux de renforcement soient effectués ;

Attendu que nous allons signer un contrat de déneigement avec le Ministère des Transports concernant le déneigement du pont et de la section suivante qui se rend au village;

Attendu que nous avons besoin d'un véhicule avec un poids léger pour permettre l'entretien de cette section;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Michel Cliche de procéder à l'achat d'une pelle à neige Fisher HT chez Garage Lacroix qui sera installé sur notre GMC Sierra 2018 afin de permettre l'entretien du pont et de la section suivante qui se rend au village.

Adoptée

2019-11-17

23. BOITES POSTALES COMMUNAUTAIRES

Attendu que l'endroit des boites aux lettres en milieu rural ont été rapproché de l'emprise du chemin depuis quelques années;

Attendu que la municipalité de Clerval a adopté un règlement se dégageant de toute responsabilité quant aux bris pouvant être causés aux boites aux lettres;

Attendu que les changements climatiques se font ressentir par la quantité de précipitations;

Attendu que les travaux de voirie sont une des priorités du conseil municipal;

Attendu que les casiers postaux du bureau de poste sont à pleine capacité;

Attendu que la municipalité essaie de trouver une solution pouvant aider à tous;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyée par le conseiller Gaétan St-Jean, de demander à Manon Pouliot d'effectuer un sondage auprès de la population pour faire installer des boites postales communautaires et ainsi diminuer le nombre de boites aux lettres qui dérangent lors des opérations de voirie.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

24. REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ BIBLIOTHÈQUE

2019-11-18

Attendu que Suzanne Théberge a remis sa démission au sein du comité de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par .Nicole Therrien appuyé par Jean-Marc Bélanger, de nommer Chantal Mélançon représentante du conseil municipal au sein du comité de la bibliothèque.

Adoptée

25. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

2019-11-19

Il est proposé par le conseiller Michel Cliche, appuyé par Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu d'autoriser Suzanne Théberge, Mairesse à signer l'entente du service incendie avec la Municipalité de Dupuy pour les années 2020 à 2022 concernant le 4e et 5e rang seulement au montant de 101.92 \$ pour 2020 et augmentation de 5 % par année par porte pour le territoire desservi. Possibilité de regroupement pendant le contrat mais sans pénalité.

Adoptée

26. ENTENTE DE SERVICE AVEC LAROCHE BUREAUTIQUE

2019-11-20

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Michel Cliche d'accepter que Manon Pouliot signe l'offre de services de Larouche Bureautique pour un contrat d'un an, à raison de 0.0293\$/ impression qui sera facturable aux 3 mois.

Adoptée

27. PROJET DU SITE MULTISPORTS À LA SARRE

2019-11-21

Attendu qu'il est important pour la population de la M.R.C. de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme.

Attendu que le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situé derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives.

Attendu qu'il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Il est proposé par appuyé par que la municipalité de **Clerval** appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un Site Multisports à La Sarre.

Adoptée

28. DÉCLARATION COMPÉTENCE SYSTÈMES COMMUNAUTAIRES DE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE

La directrice générale informe le conseil que la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest a adopté une résolution d'intention de déclarer sa compétence relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunications par fibre optique, incluant entre autre, un système de télécommunications sans fil.

Le conseil n'a pas l'intention de s'y opposer.

29. CLICSÉQR-ENTREPRISES

Il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyée par le conseiller Gaétan St-Jean, et résolu que Manon Pouliot Directrice Générale soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQR-Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toute les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offert (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un suivi des projets en cours du comité des Sports est fait par Madame Danielle Courteau.

2019-11-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-23

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien, à 20h22.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Thérberge
Mairesse

« Je, Suzanne Thérberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».